

Extrait des décisions du Bureau du 5 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois le 5 avril, les membres du Bureau du Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure se sont réunis à Brionne (27 800) en réunion sous la présidence de Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, Président.

Étaient présents : BEAUDOUIN Laurent, BERNARD Jean-François, BEURIOT Valéry, DAVID Jean-Luc, DELAPORTE Jean-Pierre, LEGROS Pierre, PROVOST Jean-Claude, SIMON Bertrand, VAN DEN DRIESSCHE André, VILA Jean-Louis et VILLEY Cécile.

Étaient excusés : HOUSSARD Jean-Claude, LEVASSEUR Dominique, PECOT Bertrand, ROMERO Thierry et TIHY André.

Était absent : MADELON Jean-Louis, PRESLES Gwendoline, VAGNER Marie Lyne et VAN DUFFEL Christine.

Assistaient à la réunion PERSON Frédéric - Directeur Général des Services, Nora GOSSET - Responsable Ressources Humaines, MAROUARD Gilles - Responsable d'exploitation, BOITEL Dominique - Responsable communication, CIGAN Nathalie - Référente Ressourcerie et CORDEY Marlène, Gestionnaire des Affaires Générales.

Membre du Bureau.....20

Présents.....11

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 9 heures 35.

Date de la convocation : 25 janvier 2023. Secrétaire de séance : SIMON Bertrand.

N° 2023-033 : Lancement de consultation pour les emprunts nécessaires au financement de nos investissements

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 30 septembre 2020, portant délégations du Comité Syndical au Bureau et au Président ;

Vu la délibération 2023-028 du 22 mars 2023, par laquelle les membres du Comité Syndical ont approuvé le Budget Primitif 2023, avec recours à l'emprunt ;

Ayant entendu l'exposé du Président ;

Les membres du bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident

Article 1 : D'autoriser le Président ou son représentant, à lancer une consultation auprès des banques pour l'obtention de quatre prêts aux meilleures conditions possibles pour un montant total de 2 100 000 € répartis comme suit :

- Emprunt de 250 000 € sur une durée de 5 ans ;
- Emprunt de 500 000 € sur une durée de 10 ans ;
- Emprunt de 800 000 € sur une durée de 15 ans ;
- Emprunt de 200 000 € sur une durée de 20 ans.

Article 2 : Les conditions de consultation sont les suivantes :

- Indexation EURIBOR ou €STER ;
- Possibilité de répondre en taux fixe ou variable ;
- Dans le cadre d'une offre à taux variable, proposition d'un taux maximum (cap)
- Amortissement linéaire (capital constant) ;
- Transparence de l'offre (marge appliquée en la distinguant de l'indexation) ;
- Montant et détail des commissions ;
- Montant et formule de calcul des indemnités de remboursement anticipé.

Article 3 : D'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.



Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

DELLAPORTE Jean Pierre

Président du SDOMODE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception à la Préfecture de l'Eure et de sa publication.

